



# ► Focus sur la protection sociale

Date: mai 2020

## ► Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine: Réponses apportées par les pays et considérations politiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19

### Points essentiels

La crise sanitaire liée au COVID-19 a mis en lumière de profondes lacunes en ce qui concerne la couverture de la protection sociale en cas de maladie. Ces lacunes ont essentiellement les deux effets négatifs suivants:

- Les personnes qui ne bénéficient pas de indemnités de maladie sont contraintes de venir travailler alors qu'elles sont malades ou qu'elles devraient rester confinées chez elles, ce qui aggrave le risque de propagation de la maladie. Cet effet négatif de l'absence de protection sur la prévention et sur la sécurité et la santé au travail a déjà été constaté lors de précédentes crises sanitaires.
- La perte de revenu en cas de maladie accroît le risque de pauvreté. Ce risque est encore plus grand pour les travailleurs – et leurs familles – qui ne sont pas couverts par un système national d'assurance-maladie ou de santé et qui doivent supporter seuls le coût des soins de santé. Les conséquences de la maladie sur la santé, le revenu et le bien-être des ménages touchés sont immédiates et potentiellement durables.

La crise actuelle met en évidence l'importance des prestations de maladie et souligne la nécessité de prendre d'urgence des mesures en vue de remédier à court terme à la couverture insuffisante des indemnités de maladie et à leur inadéquation, à savoir, notamment:

- Étendre la couverture à tous les travailleurs. Cela supposera de mobiliser des ressources financières supplémentaires afin d'élargir d'urgence le champ des bénéficiaires des prestations de maladie. Les efforts déployés en ce sens devraient viser en priorité à étendre la couverture aux groupes qui en sont exclus, quel que soit le type d'emploi. À cette fin, il pourra être nécessaire d'adapter ou d'assouplir les critères d'admission au bénéfice des régimes de prestations existants, ou d'instituer de nouvelles prestations.
- Élargir le champ d'application des prestations de maladie afin qu'elles couvrent, par exemple, les cas de quarantaine ou les situations dans lesquelles une personne doit s'occuper de proches malades.
- Améliorer l'adéquation des prestations de maladie en relevant le niveau de ces indemnités de manière à assurer une véritable sécurité financière aux personnes touchées par la maladie et à leurs familles.
- Garantir l'accès rapide aux indemnités de maladie, par exemple en supprimant, le cas échéant, les délais de carence pendant lesquels aucune indemnité n'est versée ou en mettant à profit la technologie pour faciliter les versements.

► **Focus sur la protection sociale**

Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine

**Le rôle essentiel des indemnités de maladie dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19**

La crise sanitaire liée au COVID-19 a mis en lumière de profondes lacunes en ce qui concerne la couverture de la protection sociale en cas de maladie (BIT, 2020e). Nombre de travailleurs, en particulier les travailleurs dans certaines formes d'emploi et les indépendants, ne sont pas du tout protégés par les prestations de maladie financées collectivement ou le sont insuffisamment (voir **encadré 1**). Cela constitue une menace pour la santé publique, puisque les travailleurs dont la sécurité financière n'est pas assurée en cas de maladie peuvent être contraints de travailler alors qu'ils sont malades, et risquent par conséquent de contaminer d'autres personnes. En outre, en l'absence de sécurité du revenu en cas de maladie, le risque de tomber dans la pauvreté est grand pour les travailleurs et leurs familles, ce qui peut avoir des effets durables sur le plan social et économique.

**La crise actuelle met en lumière l'importance de la protection sociale en cas de maladie et souligne la nécessité de prendre d'urgence des mesures afin de remédier à court terme à la couverture insuffisante des indemnités de maladie et à leur inadéquation** (BIT, 2020b; 2020f; 2020g). Il faut notamment:

- Étendre la couverture aux groupes qui en sont exclus, quel que soit le type d'emploi, en adaptant ou en assouplissant les critères d'admission au bénéfice des régimes existants ou en instituant de nouvelles prestations. Cela supposera d'affecter des fonds publics supplémentaires à l'extension immédiate de la couverture des prestations de maladie <sup>1</sup>.
- Élargir le champ d'application des prestations de maladie afin qu'elles couvrent, par exemple, les cas de quarantaine et les situations où une personne doit s'occuper de proches malades.
- Améliorer l'adéquation des prestations de maladie en relevant le niveau de ces indemnités afin d'assurer une véritable sécurité financière aux personnes touchées par la maladie et à leurs familles.
- Garantir l'accès rapide aux indemnités de maladie, par exemple en supprimant, le cas échéant, les délais de carence pendant lesquels aucune indemnité n'est versée ou en mettant à profit la technologie pour faciliter les versements.

**La crise sanitaire liée au COVID-19 est un rappel brutal de la nécessité de consolider les systèmes de protection sociale à moyen terme et d'en assurer la pérennité.** Pour y parvenir, il faudrait renforcer les cadres juridiques, les systèmes administratifs et les

► **Encadré 1: Congé de maladie et indemnités de maladie: définitions**

- Le congé de maladie permet aux travailleurs de prendre congé lorsqu'ils sont malades. Il est distinct des congés payés et devrait être défini par le droit du travail. Chaque pays définit les cas dans lesquels le congé de maladie s'accompagne d'une suspension du gain. Certains pays définissent en outre une période pendant laquelle l'employeur est légalement tenu de verser le salaire du travailleur (l'obligation d'indemniser le congé de maladie incombe à l'employeur).
- Les indemnités de maladie garantissent le versement d'un revenu adéquat pendant la durée du congé de maladie lorsque celui-ci s'accompagne d'une suspension du gain.

mécanismes de financement équitables et durables (OCDE, 2020), qui seront ainsi prêts en cas de nouvelle crise. Les investissements à long terme dans la mise en place de systèmes pérennes de prestations de maladie sont indispensables pour soutenir les efforts déployés en matière de santé publique en faveur de la prévention des maladies transmissibles, de l'amélioration des résultats dans le domaine de la santé et de la réduction du risque de pauvreté (Raub *et al.*, 2018). Pour réaliser ces investissements à long terme, les pays devraient prendre en considération l'efficacité variable des différents systèmes de prestations de maladie. Les médias, dans leur traitement de la crise sanitaire du COVID-19, ont amplement démontré les défaillances des systèmes qui relèvent exclusivement de la responsabilité des employeurs.

Si certains gouvernements mettent actuellement en place des mesures d'urgence pour que les catégories de travailleurs qui n'ont pas accès à des indemnités de maladie puissent en bénéficier, il est probable que, à long terme, certains aspects des prestations de maladie ainsi que la structure de leur financement devront être repensés, à la lumière des recommandations suivantes:

- Si ce n'est pas déjà fait, inscrire le droit au congé de maladie dans la loi, et garantir la couverture universelle des indemnités de maladie.
- Veiller à la compatibilité des régimes de prestations de maladie avec une approche axée sur la prévention en cas de pandémie <sup>2</sup>.
- Mettre en place des mécanismes de financement solides, viables et équitables, fondés sur la mutualisation des risques et la solidarité.

<sup>1</sup> Y compris au moyen de mesures d'appui budgétaire internationales.

<sup>2</sup> De façon, par exemple, à permettre la suspension ou la suppression des délais de carence, le versement de prestations en cas de quarantaine et l'octroi de congés de maladie aux travailleurs ayant des personnes malades à charge.

## ► Focus sur la protection sociale

Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine

De nombreux pays ont immédiatement pris des mesures pour élargir l'accès aux prestations de maladie dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19. Les considérations politiques qui sont exposées ci-dessous sont fondées sur les mesures mises en place par les pays et les orientations données dans les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale.

### Mesures à court terme visant à étendre la couverture des indemnités de maladie et à mieux les adapter aux besoins

**Les indemnités de maladie, notamment en cas de quarantaine, sont cruciales pour freiner la propagation du virus** (voir encadré 1). Certains pays ont inscrit la sécurité du revenu en cas de maladie dans les mesures prioritaires de leurs plans de relance. Par exemple:

- L'Équateur a demandé l'appui du Fonds monétaire international pour financer un plan de relance comportant des mesures relatives à la sécurité du revenu (infobae, 2020). Cela montre qu'un appui international doit être apporté aux pays qui n'ont pas nécessairement la capacité de financer en totalité leur réponse à la crise actuelle.
- L'Irlande<sup>3</sup> et le Canada<sup>4</sup> ont expressément prévu, dans leurs plans de relance, de consacrer des ressources importantes à l'extension de la couverture des prestations de maladie et à l'adaptation de ces prestations en fonction des besoins, afin de faire en sorte que toute personne démunie ait accès à un congé de maladie rémunéré (Canada, 2020; Irlande, 2020).

**Pour être efficaces, les indemnités de maladie devraient être étendues à tous. Il faut notamment faire en sorte de protéger ceux qui ne le sont pas, en particulier les travailleurs indépendants, les travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi et nouvelles et les travailleurs de l'économie informelle** (BIT, 2019a). Ces catégories de travailleurs comptent de nombreux travailleurs de la santé, or ceux-ci sont en première ligne face à la crise et sont exposés à un risque élevé d'infection (Kirsch, 2020), ce qui pose des difficultés supplémentaires en matière de sécurité et de santé au travail (BIT, 2020d). Beaucoup sont des femmes (Mbugua, 2020) et appartiennent à des groupes vulnérables qui travaillent principalement

dans l'économie informelle, tels que les migrants en situation irrégulière (Rondon, 2020). L'absence de couverture universelle des prestations de maladie est l'un des principaux obstacles à l'efficacité des stratégies de lutte contre la propagation du virus. Des pays ont déjà pris des mesures concrètes pour remédier à cette situation. Par exemple:

- Singapour versera aux employeurs de travailleurs en quarantaine 100 dollars de Singapour (68,5 dollars des États-Unis (dollars É.-U.)) par jour pendant toute la durée de la quarantaine. Cette indemnité sera également versée aux travailleurs indépendants (BIT, 2020g).
- Au Royaume-Uni, le bénéfice des prestations de maladie a été étendu à tous les travailleurs en isolement, y compris les travailleurs de l'économie des plateformes numériques (Royaume-Uni, 2020a; 2020b). L'Irlande a étendu les prestations de maladie à tous les travailleurs qui n'y avaient pas accès (Irlande, 2020). L'Italie a mis en place des prestations de maladie temporaires pour les travailleurs indépendants (Gagliardi, 2020).

**Il faudra peut-être ajuster les paramètres des indemnités de maladie et assouplir les conditions d'admission au bénéfice de ces prestations en vue de répondre aux besoins immédiats liés à la prévention du COVID-19.** Les pays déjà dotés d'un système de prestations de maladie qui garantissent un revenu aux travailleurs malades pendant leur congé de maladie sont parvenus à réagir rapidement<sup>5</sup>. La crise sanitaire a montré que le champ d'application et le niveau des prestations existantes ainsi que les délais de carence appliqués au paiement des indemnités ou au droit à congé de maladie rémunéré n'étaient pas adaptés et pouvaient contraindre certains travailleurs à continuer de travailler en dépit des risques sanitaires<sup>6</sup>. Des ajustements devront peut-être aussi être apportés aux mécanismes de accès à ces prestations.

- Champ d'application des prestations. Plusieurs pays ont pris des mesures immédiates en vue d'étendre le champ d'application des prestations de maladie aux situations suivantes<sup>7</sup>:
  - Quarantaine. Le Japon a étendu l'accès aux prestations de maladie en espèces aux personnes en quarantaine et a levé l'obligation de produire un certificat médical (BIT, 2020g). Au Viet Nam, les

<sup>3</sup> Un train de réformes concernant le congé de maladie, les prestations de maladie et l'allocation sociale supplémentaire a été approuvé en vue d'assurer aux travailleurs salariés et aux travailleurs indépendants s'isolant sur avis médical, le cas échéant, une protection du revenu bien supérieure à celle dont ils bénéficieraient au titre du système de protection sociale en vigueur. Le coût de ces mesures pourrait atteindre 2,4 milliards d'euros.

<sup>4</sup> Le gouvernement a annoncé une allocation de 5 millions de dollars canadiens à l'appui des prestations de maladie.

<sup>5</sup> Les différents dispositifs utilisés par les pays pour assurer un revenu pendant un congé de maladie sont décrits dans l'encadré 1.

<sup>6</sup> Selon les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale, ces périodes de carence ne devraient pas excéder trois jours (BIT, 2020e).

<sup>7</sup> Ces mesures s'inscrivent dans le droit fil de la recommandation (n° 134) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969 (BIT, 2020e).

## ► Focus sur la protection sociale

Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine

personnes infectées placées en quarantaine en dehors de leur domicile ont droit à une indemnité de repas quotidienne de 60 000 dong vietnamiens (2,59 dollars É.-U.) et celles qui sont en quarantaine chez elles reçoivent 40 000 dong (1,72 dollar É.-U.) (Phuong *et al.*, à paraître)<sup>8</sup>.

- Responsabilités en matière de soins à des personnes à charge malades. Certains pays, parmi lesquels la France, ont aussi étendu le champ d'application des prestations de maladie aux travailleurs en isolement volontaire et à ceux qui doivent garder leurs enfants (Fortunato, 2020).
- Niveau des prestations. L'Irlande a relevé le niveau des prestations de maladie de 203 à 305 euros par semaine en vue de contenir la propagation du COVID-19<sup>9</sup>.
- Délai de carence. Certains pays ont cessé d'appliquer les délais de carence en cas de suspension du gain. Par exemple, le Canada a supprimé le délai de carence d'une semaine et d'autres pays, comme l'Irlande, la Suède<sup>10</sup> et le Danemark<sup>11</sup>, ont adopté des mesures similaires. L'Australie a mis fin au délai de carence d'une semaine applicable aux mesures d'aide au revenu, y compris l'indemnité de maladie (Australie, 2020).
- Accès aux indemnités de maladie. Des mesures ont été prises pour garantir l'accès rapide aux prestations de maladie, notamment en mettant à profit la technologie pour faciliter les versements. Ainsi, la Chine recourt de plus en plus aux plateformes en ligne pour les services de sécurité sociale (Chine, 2020).

## La nécessité d'une réponse coordonnée

**Pour prévenir l'appauvrissement, il faut garantir à la fois un accès effectif aux services de santé qui n'impose pas une charge financière excessive aux bénéficiaires, et des prestations en espèces adéquates en cas de maladie** (BIT, 2020h; Lönnroth *et al.*, 2020). Il importe de coordonner étroitement les prestations de maladie en espèces et les prestations de santé. Il est également essentiel d'intégrer la prévention, le diagnostic et le traitement dans les

dispositifs de prestations de santé et, à cette fin, d'allouer des ressources budgétaires suffisantes aux systèmes de santé (Barroy, 2020).

- Aux Philippines, l'institution nationale d'assurance sociale et de santé, Philhealth, a mis en place un dispositif intégré de soins et de prestations en espèces – le «programme COVID-19 de Philhealth – qui prévoit le versement d'une indemnité en cas d'isolement (14 000 pesos des Philippines, soit 273,6 dollars É.-U.) pour aider financièrement les personnes placées en quarantaine (BIT, 2020g).
- Dans de nombreux pays, la réponse coordonnée des systèmes de santé et de protection sociale a contribué à limiter les conséquences de l'épidémie. Par exemple, en Chine, les diverses mesures mises en œuvre englobaient un programme de sécurité sanitaire, la construction de nouveaux hôpitaux, le recrutement de personnel supplémentaire, les programmes de protection sociale universelle déjà en vigueur, la modification des cotisations d'assurance sociale et des mesures exceptionnelles de complément de revenu en cas de maladie ou d'isolement (BIT, 2020b). Le gouvernement a, en outre pris des mesures administratives appropriées pour faciliter l'application du protocole de distanciation physique, telles que le traitement en ligne des demandes de remboursement des frais médicaux (BIT, 2020b).

**La crise actuelle pourrait rendre nécessaire l'adoption de mesures universelles d'aide au revenu dans le cadre de l'assistance sociale** dans les pays où il n'est pas possible d'étendre rapidement la couverture des prestations de maladie existantes. Par exemple:

- En Argentine, le gouvernement a décidé de verser à l'ensemble de la population une prestation en espèces unique par l'intermédiaire de l'agence chargée des prestations familiales. Il a également annoncé que cette mesure s'appliquerait aux travailleurs domestiques formels et informels (*Los Andes*, 2020).
- En Irlande, les critères de ressources conditionnant l'octroi de l'allocation sociale supplémentaire ne s'appliquent pas lorsqu'une personne s'isole sur

<sup>8</sup> Les personnes placées en quarantaine en dehors de leur domicile ont droit à une indemnité de repas quotidienne de 60 000 dong (2,59 dollars É.-U.), tandis que celles qui sont en quarantaine chez elles reçoivent 40 000 dong (1,72 dollar É.-U.). Le salaire mensuel moyen vietnamien s'élevant à 150 dollars É.-U., cela signifie qu'une personne placée en quarantaine et se trouvant de ce fait dans l'impossibilité de travailler verra son revenu divisé par 2 ou 3 (Phuong *et al.*, à paraître), ce qui pose la question de l'utilité de cette mesure.

<sup>9</sup> Pour une période d'isolement volontaire ne dépassant pas deux semaines et sur présentation d'un certificat médical, ou, en cas de diagnostic positif au COVID-19, pour la durée pendant laquelle la personne doit s'absenter de son travail, sur présentation d'un certificat médical (Irlande, 2020).

<sup>10</sup> La Suède a raccourci le délai administratif réglementaire applicable au paiement des congés de maladie en supprimant la journée de carence en cas de COVID-19 afin que les travailleurs perçoivent leur prestation de maladie dès le premier jour d'absence pour cause de maladie.

<sup>11</sup> Voir Irlande (2020); *Krisinformation.Se*, 2020; Danemark, 2020; Canada, 2020.

## ► Focus sur la protection sociale

Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine

avis médical, et les travailleurs indépendants ont droit soit à une prestation de maladie, soit à l'allocation sociale supplémentaire attribuée sans condition de ressources (Irlande, 2020).

- En Équateur, le gouvernement a créé une allocation d'urgence spéciale dont bénéficient les travailleurs de l'économie informelle qui ont contracté le COVID-19 ou sont touchés par la maladie d'une autre manière, ainsi que leurs familles (*El Mercurio*, 2020). Cette allocation est versée par l'intermédiaire des structures chargées des programmes d'assistance sociale aux familles.

**Il faudrait coordonner les prestations de maladie avec un ensemble de mesures de protection sociale afin de favoriser la sécurité du revenu pour tous**, y compris les personnes qui ne sont pas malades mais qui subissent les conséquences de la mise à l'arrêt de certaines activités et du ralentissement économique. À cet égard, il devrait y avoir une continuité entre les prestations de maladie pendant le congé de maladie, la protection contre le chômage en cas de perte d'emploi ou de mise à l'arrêt des activités <sup>12</sup> et l'aide au revenu des ménages en cas d'arrêt généralisé de l'activité économique et de crise économique et financière (BIT, 2020i; 2020a). Une coordination étroite doit donc être assurée, dans le respect des principes de participation et du dialogue social (BIT, 2020f, à paraître). Par exemple:

- L'Argentine a adopté des mesures spéciales pour coordonner les interventions dans le domaine des soins et services à la personne et l'aide économique en vue de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap (Argentine, 2020).

## Éléments à prendre en compte pour élaborer des politiques efficaces en matière de indemnités de maladie

**Le mode de financement et d'accès aux indemnités de maladie n'est pas neutre lorsqu'il s'agit de ne laisser personne de côté** (BIT, 2020e). Étendre rapidement la couverture des prestations de maladie dans le contexte de la pandémie de COVID-19 nécessitera des ressources supplémentaires. Des mécanismes fondés sur la solidarité et financés collectivement devront être instaurés pour que les prestations de maladie puissent jouer un rôle de prévention. L'approche axée sur la responsabilité exclusive des employeurs n'est pas une solution viable,

comme l'a amplement démontré la crise actuelle, elle est en outre source d'exclusion, les travailleurs indépendants ne pouvant pas en bénéficier par définition. Pour faire face à la crise, de nombreux pays où le paiement des prestations est à la charge de l'employeur ont pris des mesures en vue de mettre en place des prestations financées par l'impôt. Par exemple, aux États-Unis, le gouvernement a redoublé d'efforts pour combler les déficits de couverture résultant du système de prestations de maladie à la charge de l'employeur, dont les limites en matière de prévention des maladies transmissibles ont été amplement démontrées lors des crises sanitaires précédentes, comme celles liées au syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et au syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) (Cain Miller, Clare, 2020; Drago, 2010; James, 2019).

Si la pandémie persiste, des ressources supplémentaires seront peut-être nécessaires pour garantir l'accès aux prestations et à la viabilité financière des mécanismes de prestation.

Lorsqu'ils commenceront à se relever de la crise, les pays devront s'atteler en priorité à la **mise en place de systèmes de prestations de maladie fondés sur des mécanismes de financement collectif afin d'être prêts en cas de nouvelle crise**. Il sera crucial de planifier une extension durable de la couverture ainsi que la collecte régulière d'informations fiables pour mieux cibler les interventions en cours et à venir. Les normes de l'OIT offrent des orientations utiles sur les principes à suivre pour établir des systèmes de prestations de maladie de ce type ou renforcer les systèmes existants dans le cadre du dialogue social (BIT, 2020h; 2020e). Compte tenu des incidences défavorables des systèmes reposant exclusivement sur la responsabilité des employeurs, il faut privilégier des mécanismes solides et collectifs pour le financement des prestations de maladie. Les mesures d'urgence prises pendant la crise pour étendre la couverture devraient être remplacées à moyen et à long terme par un dispositif ou un ensemble de dispositifs solides, équitables et financièrement viables. Il est particulièrement important que les groupes qui étaient auparavant exclus et qui ont pu bénéficier de prestations pendant la crise ne soient pas de nouveau privés de protection. Il sera également essentiel de garantir un partage équitable des responsabilités financières afin que le coût du travail n'incombe pas en totalité aux contribuables et que la pérennité financière du système soit assurée (BIT, 2019b; Commission mondiale sur l'avenir du travail, 2019).

<sup>12</sup> Le BIT estime que le nombre d'heures travaillées pourrait baisser de 10,5 pour cent au deuxième trimestre de 2020, ce qui équivaut à 305 millions d'emplois à plein temps. Cette baisse entraînerait de lourdes pertes d'emplois et de revenus (BIT, 2020a). À titre de comparaison, la crise financière mondiale de 2008 avait conduit à une augmentation du chômage équivalent à 22 millions d'emplois à plein temps.

## ► Focus sur la protection sociale

Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine

### Références bibliographiques

- Argentine. 2020. «Medidas de Cuidado para las Personas con Discapacidad ante El Nuevo Coronavirus COVID-19».
- Australie. 2020. «Job Seekers – Coronavirus (COVID-19)». Ministère des Affaires étrangères et du Commerce.
- Barroy, Héléne. 2020. «Comment budgétiser pour la réponse au COVID-19? Une analyse rapide des mécanismes budgétaires dans les pays fortement touchés». OMS, 26 mars 2020.
- BIT. 2019a. «Extending Social Security Coverage to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience».
- . 2019b. «Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail».
- . 2020a. «Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Troisième édition – Estimations actualisées et analyses».
- . 2020b. «Aperçu des mesures de protection sociale prises pour faire face à la crise du COVID-19 dans le monde», 6 avril.
- . 2020c. «Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Deuxième édition – Estimations actualisées et analyses», 7 avril.
- . 2020d. «Normes de l'OIT et COVID-19 (coronavirus): Questions fréquentes: Principales dispositions des normes internationales du travail à prendre en compte dans le contexte évolutif de l'épidémie de COVID-19». Version 1.2, 23 mars.
- . 2020e. «Indemnités de maladie: Introduction». Focus sur la protection sociale, mai.
- . 2020f. «Mesures de protection sociale visant à faire face à la crise du Covid-19». Focus sur la protection sociale, 23 avril.
- . 2020g. «Social Protection Responses to the COVID-19 Crisis: Country Responses in Asia and the Pacific», 25 mars.
- . 2020h. «Vers la couverture santé universelle: principes en matière de protection sociale de la santé». Focus sur la protection sociale, mars.
- . à paraître a. «Unemployment Protection in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations». Focus sur la protection sociale.
- . à paraître b. «The Role of Social Dialogue in Addressing the COVID-19 Crisis». Focus sur la protection sociale.
- Cain Miller, Clare. 2020. «Who Qualifies for Paid Leave Under the New Coronavirus Law», *The New York Times*, 19 mars.
- Canada. 2020. «COVID-19 – Emploi et Développement social Canada». Avis, 17 mars 2020.
- Chine, Département de l'assurance-chômage. 2020. Avis du gouvernement de la Chine. *Work News*, 12 février (disponible en chinois uniquement).
- Commission mondiale sur l'avenir du travail. 2019. «Travailler pour bâtir un avenir meilleur». BIT.
- Danemark. 2020. «The Tripartite Agreement Should Help Workers». Communiqué de presse, 15 mars.
- Drago, Robert, et Kevin Miller. 2010. «Sick at Work: Infected Employees in the Workplace During the H1N1 Pandemic». Institute for Women's Policy Research.
- El Mercurio*. 2020. «¿Cómo Aplicar al Bono de Contingencia ante Covid-19?», 23 mars.
- Fortunato, Victor. 2020. «Coronavirus: 18<sup>e</sup> cas en France, jusqu'à 20 jours d'indemnités pour les personnes en isolement». *Le Parisien*, 26 février.
- Gagliardi, Andrea. 2020. «Coronavirus. Emergenza Economica, Domenica Il Decreto Da Almeno 15 Miliardi: Stop Versamenti Fisco e Rate Mutui». 24 Italia, 13 mars.
- infobae. 2020. «Ecuador Pide Ayuda al FMI para Paliar Impacto de Pandemia de COVID-19», 24 mars.
- Irlande, Cabinet du Premier ministre. 2020. «Government Agrees next Phase of Ireland's Covid-19 Response». News, 9 mars.
- James, Phil. 2019. «Sick Pay, Compensation and the Future of Work». BIT.
- Kirsch, Thomas. 2020. «What Happens If Health-Care Workers Stop Showing Up?». *The Atlantic*, 24 mars.
- Lönnroth, Knut, Lou Tessier, Gunnel Hensing, et Christina Behrendt. 2020. «Income Security in Times of Ill Health – the next Frontier of the SDGs». *BMJ* (à paraître).
- Los Andes*. 2020. «Trabajadores Domésticos Formales e Informales también Podrán Cobrar el Pago de \$10 Mil». 24 mars.
- Mbugua, Njeri. 2020. «Why Chores Done by Women Increase Coronavirus Risk». *Star*, 23 mars.
- OCDE. 2020. «Supporting People and Companies to Deal with the Covid-19 Virus: Options for an Immediate Employment and Social-Policy Response».
- Phuong, Bich Tran, Knut Lönnroth, Gunnel Hensing, Jennifer Thorpe, Kristi Sidney Annerstedt, Olivia Biermann, Rachel Forse, Salla Atkins, et Tom Wingfield. «Income Security during Public Health Emergencies: The Novel Coronavirus (COVID-19) Poverty Trap in Vietnam». *BMJ* (à paraître).
- Raub, Amy, Paul Chung, Priya Batra, Alison Earle, Bose Bijetri, Judy Jou, Nicolás de Guzman Chorny, Elizabeth Wong, Daniel Franken, et Judy Heymann. 2018. «Paid Leave for Personal Illness: A Detailed Look at Approaches across OECD Countries». *WORLD Policy Analysis Center*.
- Rondón, Jesús A. 2020. «Los trabajadores migrantes en la escena de pandemia». *Nuevatribuna.Es*, 24 mars.
- Royaume-Uni, Département du travail et des pensions. 2020a. «Coronavirus Support for Employees, Benefit Claimants and Businesses». Communiqué de presse, 13 mars.
- . Trésor. 2020b. «Support for Those Affected by Covid-19». Guidance, 11 mars.
- Suède, *Krisinformation.Se*. 2020. «Abolished Qualifying Day of Sickness Due to Corona Virus», 11 mars.

► Consultez notre [page Web](#) consacrée à la protection sociale en matière de santé et notre [portail de données](#) sur la protection sociale dans le monde.

Cette note de synthèse a été élaborée par Lou Tessier, avec la collaboration de Kroum Markov et Christina Behrendt, et l'appui de l'équipe technique mondiale sur la protection sociale, ACTRAV et ACTEMP.

L'éditeur de la série « Focus sur la protection sociale » est Shahra Razavi, directrice du Département de la protection sociale.

Département de la protection sociale  
 ► [socpro@ilo.org](mailto:socpro@ilo.org)  
 ► Portail de la protection sociale:  
[www.social-protection.org](http://www.social-protection.org)

Organisation internationale du Travail  
 4 route des Morillons  
 1211 Genève 22  
[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

Nous vous invitons à consulter régulièrement nos sites Web pour connaître les dernières mesures qui ont été prises par le monde du travail pour faire face à la crise du COVID-19

► [ilo.org/global/topics/coronavirus](http://ilo.org/global/topics/coronavirus)  
 ► [www.social-protection.org/gimi/](http://www.social-protection.org/gimi/)